

**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 3 juillet 2025**  
**Validé en séance du Conseil municipal du 12 septembre 2025**

\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 16**

L'an deux mil vingt-cinq et le trois juillet à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 27 juin 2025 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

**PRESENTS** : Yannick OUBREYRIE – maire– Michèle FOURNIER-BOURGEADE 1<sup>er</sup> adjoint, Michel LEVET – 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-France SOURZAT – 3<sup>ème</sup> adjoint, Jacques MORDRET – 4<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie COUMES – 5<sup>ème</sup> adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER,

**REPRESENTES** : Marianne MONIER donne procuration à Christine HENON ; Sandrine BERGOUGNOUX donne procuration à Michel LEVET ; Raphaël DAUBET donne procuration à Yannick OUBREYRIE ; Frédéric VERGNES donne procuration à Christophe GUINOT ; Pierre VERDIER donne procuration à Colette VERGER

**ABSENTS** : Christian FAGES ; Madeleine CAYRE ; Jean-Pascal TESSEYRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur Olivier GIL** est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**.

### **3. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DES ESPOUJOLS**

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir le plan de financement des travaux de rénovation des logements pour prendre en compte l'absence de financement au titre du fonds vert, soit plus de 18 000 € supplémentaires à la charge de la commune.

M. Levet précise que les travaux devraient démarrer au mois de novembre et remettre à la location 2 appartements .

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **4. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : REFECTION TOITURE BRIGADE DE GENDARMERIE**

M. le Maire informe le Conseil qu'un nouveau devis a été sollicité pour réaliser la toiture de la gendarmerie en bac acier imitation zinc et non en « schingle ». Il propose de revoir le plan de financement afin de prendre en compte le nouveau montant des travaux et le montant de la DETR. L'autofinancement sur ce dossier atteindra 68 %.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 5. DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE FALAISES DE GLUGES

M. le Maire rappelle la nécessité, au vu des chutes de pierres constatées depuis plusieurs mois, de réaliser une étude de stabilité rocheuse des falaises surplombant le hameau de Gluges. A la suite du constat de la situation par le BRGM, un premier devis a été sollicité auprès d'un bureau d'études géotechniques. Une réunion avec les services de la DDT le 24 juin a recadré les attendus de l'étude dans cette zone concernée par un arrêté biotope de protection du faucon pèlerin et du hibou grand-duc mais aussi classée Natura 2000. Le devis final s'élève à 33 950,00 € HT. Le plan de financement prévoit une participation du fonds Barnier à hauteur de 50 % et du fonds vert à hauteur de 30 %, soit un autofinancement de 6 790 €. M. le Maire précise que les propriétaires des falaises ont été sollicités et participeront à hauteur de leur capacité, soit 1500 €.

L'étude devrait débuter en août et être restituée d'ici le mois d'octobre. Une réunion publique sera organisée à cette à issue. Aujourd'hui on n'a aucune visibilité sur l'étendue des travaux qu'il faudra engager.

M. le Maire insiste sur la réalité et la permanence du risque et rappelle qu'une touriste a été légèrement blessée en décembre dernier par une chute de pierre. La responsabilité de la commune pourrait être engagée si rien n'avait été entrepris.

M. le Maire soumet au vote le plan de financement

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 6. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

M. le Maire propose au Conseil de créer un emploi permanent à temps non complet pour un adjoint d'animation dont le contrat ne peut plus être renouvelé au titre d'un emploi non permanent.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

*20h45 arrivée de Raphaël Daubet*

## 7. VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES DANS LE CADRE DE RENOVALDOR (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT)

M. le Maire rappelle le dispositif d'aide Renovaldor sur le périmètre des zones OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) et la décision de la commune d'abonder le dispositif pour les travaux permettant de sortir les logements de la vacance. Cette condition étant trop restrictive, elle doit être abandonnée.

M. le Maire propose au Conseil de valider le règlement d'attribution des aides et l'enveloppe annuelle de 9000 € que la commune consacrera aux aides à la rénovation. La participation de la commune se fera sur la base d'un pourcentage de l'assiette retenue par l'ANAH et dans la limite de l'enveloppe annuelle. La totalité des aides mobilisées peut atteindre, selon les ressources du foyer, jusqu'à 80 %.

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Appel aux dons restauration église Saint-Maur** : présentation de la vidéo réalisée par Ethan, étudiant en multimédia, qui sera diffusée sur les réseaux et par la fondation du patrimoine dans le cadre de la convention de collecte de dons récemment signée.

En réponse à M. Daubet, M. le Maire précise que le coût des travaux sont estimés par l'architecte à 4 millions TTC. Il sera difficile d'atteindre un subventionnement à hauteur de 80 % et un important travail devra être fait pour animer la

collecte des dons. D'autres financements seront recherchés auprès de la banque des territoires pour la partie études, la mission Bern... Le reste du financement pourra être assuré par l'emprunt.

**Avenue de la Dordogne** : les travaux, hormis les plantations, sont terminés, ainsi que le nouveau passage piéton, les trottoirs devant l'EHPAD et le chemin Malepique.

**Rappel des travaux réalisés** depuis l'hiver dernier : végétalisation ALSH, lavoir, réfection de chaussées...

**Festivités à venir** : bodegas, bandas, tondailles, festival BD, ciné belle étoile, marchés gourmands

**Jeux à Malepique** : une mission de contrôle a été confiée à l'Apave. Les exigences de cet organisme sont extravagantes pour sécuriser ce site. Un nouveau contrôle devrait valider ces jeux.

**Terrains** : le bail de la brûlerie est signé, la parcelle devant la Solev est vendue, les travaux du magasin d'optique optique et du plombier à l'ancien garage Chanon devraient débuter d'ici la fin de l'année.

**Chaussée** : M. Daubet signale l'état critique du revêtement devant la rueournemire, il suggère de demander à Cauvaldor, qui détient la compétence, d'intervenir. M. le Maire liste d'autres points à traiter comme le Four bas, devant l'école... mais remarque la difficulté à mobiliser Cauvaldor et l'épuisement de ses crédits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h15

Le Maire  
Yannick OUBREYRIE

Le secrétaire de séance  
Olivier GIL